Date de génération de ce justificatif : 30/10/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

PIAN – Constitution de société

Référence :

Départements de publication : Morbihan
Annonce légale publiée le 29 mai 2026 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

FIDAL
AVOCATS

PIAN Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros Siège social : 22 rue des Clos 56800 Ploermel En cours d'immatriculation au R.C. S de Vannes Avis de constitution Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une société par actions simplifiée en cours d'immatriculation au R.C.S. de Vannes dénommée PIAN, au capital de 1.000 Euros, ayant pour objet en France et à l'étranger l'acquisition, la propriété, la prise à bail, la construction, la rénovation, la réhabilitation, la transformation, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation et la gestion, par tous moyens, de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis ; la location nue, meublée, équipée, saisonnière ou de courte durée, la sous-location autorisée, l'exploitation para-hôtelière ou assimilée, ainsi que toute activité liée à l'hébergement ; l'achat en vue de la revente de biens immobiliers à titre occasionnel, la division, la promotion, la valorisation et la gestion d'actifs immobiliers ; la prise de participation, directe ou indirecte, dans toutes sociétés ou groupements immobiliers ou commerciaux, français ou étrangers. Elle

peut souscrire tout financement, octroyer toute garantie et faire toutes opérations se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation ; la gestion de trésorerie, l'investissement mobilier ou financier accessoire à l'activité principale ; et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement. Le siège social est fixé à PLOERMEL (56800) 22 rue des Clos. Le Président, nommé pour une durée illimitée, est Monsieur Pierre Gautron, né à Nantes (44) le 27 mars 1974, demeurant à Ploërmel (56800) – 22 rue des Clos. Toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital quel qu'en soit le bénéficiaire même s'il est déjà associé, est soumise à agrément préalable de la société, que cette transmission résulte d'une cession, d'une succession ou de la liquidation de communauté de biens entre époux ou encore de la disparition de la personnalité morale d'un associé, y compris si cette disparition emporte transmission universelle du patrimoine. L'agrément est donné par décision collective ordinaire des associés. Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Il peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre associé. À chaque action est attaché un droit de vote pour l'adoption des décisions collectives d'associés. Pour avis, Le Président

Consulter cette annonce en ligne